



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 50800

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les difficultés rencontrées par certaines élèves infirmières pour financer leurs études. Malgré la pénurie préoccupante de personnel infirmier dans les hôpitaux français, des candidates à une formation d'infirmière dans le cadre de la formation continue doivent renoncer à leur projet car elles ne parviennent pas à assumer le coût de leur formation (frais de leur scolarité et salaire). C'est le cas par exemple d'une aide soignante désireuse de progresser dans sa carrière hospitalière. Admise dans une école d'infirmières, elle ne peut être soutenue par le budget formation de son établissement trop limité, alors même que cet établissement recherche en vain des infirmières depuis plusieurs mois. Pour répondre à l'urgence et ne pas décourager la démarche des candidates à la formation d'infirmière hospitalière, la collectivité nationale pourrait affecter un fonds spécial au financement des études d'infirmières qui viendrait compléter les budgets formation des établissements hospitaliers qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. En contrepartie, les bénéficiaires seraient tenues à un engagement de service dans un hôpital public. Il lui demande si une telle mesure est à l'étude pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50800

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8833